Nations Unies S/PV.4778



Conseil de sécurité

Distr. générale 23 juin 2003 Français Original: anglais

Communiqué officiel de la 4778e séance (privée) du Conseil de sécurité

Tenue à huis clos au Siège de l'Organisation, à New York, le lundi 23 juin 2003, à 15 heures

Conformément à l'article 55 du Règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le communiqué ci-après a été publié par les soins du Secrétaire général en lieu et place d'un procès-verbal :

« Le 23 juin 2003, le Conseil de sécurité a, conformément aux sections A et B de l'annexe II de sa résolution 1353 (2001), tenu sa 4778e séance à huis clos avec les pays qui fournissent des contingents à la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégagement (FNUOD).

Le Conseil et les pays fournisseurs de contingents ont entendu un exposé du général de division Martin L. Agwai, Conseiller militaire adjoint au Département des opérations de maintien de la paix, conformément à l'article 39 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

Les membres du Conseil ont eu un échange de vues constructif avec les représentants des pays fournisseurs de contingents qui ont participé à la séance. »